

**PROCES VERBAL de l'
ASSEMBLEE GENERALE 2014
de
l'Association Maison Pour Tous
La Chapelle en Vercors**

Date : Mardi 07 Octobre 2013

Membres présents : 18 adhérents.

Excusés : 5 membres, le Président de la C.C.V et son représentant aux affaires culturelles.

Invités : - Bertrand Vaussenat représentant la commune de La Chapelle en Vercors et les affaires associatives auprès de la CCV.

Secrétaire de séance : Sylvie Goutière est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président ouvre l'assemblée à 20h40. Il indique également la liste des membres excusés. Il remercie les membres présents de leur soutien.

1/ Bilan Moral de l'association par le Président Benoit George,

Qu'est la MPT ? Pourquoi VOTRE association ?

- **Une structure de l' Economie Sociale :** Utilité sociale au service de la collectivité, Indépendance politique, un patrimoine collectif indivisible
- **Une structure de l' Economie Solidaire :** Favoriser l' action collective à l' action individuelle - Opérer de la mutualisation et de la mutualité (assurance, réciprocité)
- **Une structure d' Education Populaire :** Apprentissage de la citoyenneté et du vivre avec les autres / faire ensemble - Transmission de savoir par le vécu, ensemble

Fonctionnement général de la Maison Pour Tous :

Elle organise ses actions dans les espaces publics (activités , stages, manifestations, animations) pour une réappropriation des habitants de l' espace public,

Son fonctionnement et sa démarche s'organisent sur un mode participatif et volontaire (pas de permanents salariés : particularité de notre territoire) et diffère par conséquent d'une offre de prestation de service.

Tarification des activités en fonction des ressources (quotient familial) sur base commune : pour proposer un vrai choix d'activité aux adhérents, autre que financier (activités chères ou pas, nécessitant fournitures ou pas)

Cotisations toujours inférieures aux coûts réels : organisation de manifestations et animations pour tenter d'équilibrer les comptes.

154 activistes , 11 membres au CA (5 hommes, 6 femmes)

Rappel de l'idée de non lucrativité (Quatre P) :

Quel produit proposé, quels prix pratiqués, quel public visé, quelle publicité ?

Année 2013/2014 : présentation des activités :

11 activités régulières annuelles : 820 heures d'activités proposées aux adhérents sur l'année (de 3€ à 5,45€ / heure d'activité selon QF) : Judo, Karaté, Dessin, Danse, Sculpture et modelage, Yoga, Anglais, TaiChi, Stretching, Gym tonique, Badminton

Cinéma : Une vingtaine de projection sur l'année avec une fréquentation moyenne de 30 à 35 personnes par projection.

Et en plus : Un stage Dessin / Peinture à la Toussaint

Marché de Noël : Restaus du cœur + concert = plusieurs m3 de nourriture et de vêtements.

Spectacle : Bus complet pour Swan Lake à Voiron en Janvier

Stage de danse Irlandaise (enfants + adultes)

Vente de fleurs en Mai

Fête de la musique cantonale le 21 juin avec les Martinades

Gala de danse : sur 1 soirée

Fête du bleu

½ journée de formation à la vidéo d'un adhérent

17 semaines de modelage / sculpture : école de St Agnan/ CCV avec Emily

Bénévolat : Bénévolat très important : estimé à plus d'un ETP (env 2800 heures annuelles toutes activités bénévoles confondues)

Licences/ affiliations aux fédérations sportives :

Décision de ne pas affilier systématiquement les pratiquants d'activités sportives à une fédération, en l'absence de compétition, lorsqu'elles sont encadrées par un intervenant bénévole.

Bertrand Vaussenat demande si cette orientation est acceptée par les fédérations, Benoit George lui répond que les modalités d'affiliation ont été étudiées avant d'engager cette orientation.

Un membre questionne le choix d'indexer les coûts d'activités aux quotients familiaux, ainsi que le choix des durées de cours de judo en fonction des groupes d'âge et de niveau, précisant d'une part que les situations financières des classes moyennes d'habitants sont de plus en plus tendues, et qu'il est communément admis de payer un service en fonction de sa durée.

Les membres de l'assemblée réagissent et échangent sur ces deux points, précisant les notions de mutualité et de réciprocité chères à l'association Maison Pour Tous :

- Le cout d'une activité tenant compte du quotient familial permet aux foyers les plus modestes d'accéder tout de même aux activités proposées, et aux foyers les plus aisés d'y contribuer, la situation financière des foyers étant amenée à évoluer dans le temps, un « bénéficiaire » de cette mesure étant donc amené à en devenir « contributeur » un jour ou l'autre, et vice-versa.
- Bien que le cout annuel de l'activité judo repose sur une base d'1h d'activité hebdomadaire, la durée des cours de judo est de 45" pour le groupe des plus jeunes, et 1h15 pour le groupe des plus grands.

Les plus jeunes amenés à grandir et passer ainsi dans le groupe des plus grands bénéficieront donc à terme d'une durée d'activité plus longue, au même prix. D'autre part, le professeur de judo estime une durée de 45" optimale pour l'activité du premier groupe. Il est cependant proposé de solliciter à nouveau l'avis du professeur sur la question des durées de cours en fonction des groupes.

Présentation du Compte de Résultat 2013-2014 : La Trésorière distribue un tableau récapitulatif des comptes de résultat puis le commente dans les grandes lignes.

Les comptes sont équilibrés mais la MPT bénéficie d'une subvention de 1500 € du conseil régional qui disparaîtra l'année prochaine.

Bien noter que les 2200,38 € de mise à disposition de personnels reçus de la CCV correspondent à la prise en charge par la CCV du salaire d'Emilie Bielman qui est intervenue à l'école primaire de St Agnan dans le cadre des rythmes scolaires.

Un membre questionne le choix de ne pas présenter les comptes sous une forme plus analytique, qui permettrait alors d'identifier plus précisément les dépenses et recettes associées à chaque activité individuellement, et notamment au conseil d'administration de l'association de se prononcer de façon avisée sur le maintien ou non de certaines activités repérées comme les moins viables. Il y est répondu qu'une présentation strictement analytique s'identifie assez peu à l'esprit de mutualité dans lequel s'organisent les activités, bien que les comptes détaillés le permettent cependant.

Si l'on se livre à une analyse strictement analytique des activités, celles susceptibles d'être menacées sont connues d'avance : il s'agit de manière récurrente des activités artistiques et culturelles qui pourtant, grâce au principe de mutualité appliqué, ne mettent pas en péril le fonctionnement de la structure dans son ensemble.

Vote du bilan moral et du bilan financier : Les deux bilans sont votés à l'unanimité

Remerciements aux soutiens :

Animateurs et intervenants, membres du CA pour leur disponibilité et leur investissement, parents et bénévoles, collectivités (soutiens matériels ou financiers), Conseil Régional (soutiens au public éloigné des pratiques Sportives) - Nicole (partenariat école musique), Brigitte médiathèque (expo enfants Kate dessin)

Qu'entend-on par soutien des collectivités ? Quel bénéficiaire, quel contributeur, quel est le sens de la démarche.

Méthode opérationnelle de la MPT : elle s'apparente à une mutuelle d'activités.

Bertrand Vaussenat explique que la communauté des communes a demandé un point sur le fonctionnement de chacune des 5 communes par rapport à leurs espaces publics afin d'essayer de mettre en place une harmonisation de la mise à disposition des salles.

Benoit George estime que l'année prochaine, en l'état actuel des activités proposées, le coût des locations de salles publiques pour la MPT avoisinera 6600 € alors même que celle-ci - ne pourra plus prétendre aux 1500€ de subvention du conseil régional, il s'inquiète donc pour l'équilibre du budget, d'autant qu'il n'y aura pas de Fête du Bleu et de recettes associées.

Renouvellement du Conseil d'administration :

Membres de CA sortants : Géraldine Royannais et Cendrine Essers

Membres de CA entrants : Marie Francou, Pascal Givert, Jean-Luc Verhoven

A l'unanimité l'assemblée approuve l'entrée des nouveaux candidats.

Perspectives 2014/2015 :

14 activités régulières annuelles : 920 heures d'activités proposées aux adhérents sur l'année (de 3€ à 5,45€ / heure d'activité selon QF) : Judo, Karaté, Dessin, Danse, Sculpture et modelage, Yoga, Atelier d'écriture, Anglais, TaiChi, Stretching, Gym, Gym tonique, Aikido, Badmington .

Pour l'instant 160 adhérents

Nécessité de recruter un vice-président et un vice-secrétaire (représentation lors de réunions en journée, représentation CLD, CDDRA, nécessité d'avoir des membres du CA avisés prêts à prendre la relève...)

Le conseil communautaire des jeunes va bientôt redémarrer , Elysée Ruprecht responsable de la culture devra donc être consultée pour la programmation des films du cinéma.

Afin d'essayer de toucher le public des élèves du collège les projections cinéma se feront maintenant le jeudi soir.

Rythmes scolaires : 1 sollicitation de St Martin (peu d'écho auprès des autres communes) : 1 trimestre d'anglais pour Kate à St Martin. Il faut donc un lien entre la Mairie de St Martin et la MPT. Convention de partenariat ? Bertrand Vaussenat se renseigne.

Projet Meli Melo : danse / Cirque / musique / écriture : MPT/ MAV/CCV/Collège - Mallaury Buigues/ CAF

Atelier d'écriture : Rencontres nomades avec Nevche, L'arbre des fiancés

Location des espaces publics : finalisation et validation d'une convention avec la CCV

Réécriture et rédaction des statuts : en lien avec une convention avec la CCV (objet , membre de droit..)

Accueil / local jeunes, conseil jeunes, rencontres sports co (Pascal)

Sortie spectacle : à déterminer

L'assemblée générale est close à 23h30.

Le Président :

Le Secrétaire de séance :

Benoit George

Sylvie Goutière
